

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 1^{er} septembre 2025

Date de convocation : 27 août 2025

Etaient présents : ROBERT Bruno, BOSSIS Sophie, PALISSIER Boris, GOYON Fabienne, GRIFFON Christophe, BERTINEAU Marion, TARDY Jean-Louis.

Était absent excusé : GERBAUD Jean-Claude

Était absente : DURIEUX Bernadette.

A été nommée secrétaire de séance : BOSSIS Sophie

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025.
- Demande de subvention amendes de police pour des petits aménagements de sécurité.
- Droit de préférence pour l'achat d'une parcelle de bois au lieu-dit Le Poteau.
- Remboursement de frais avancés par les élus.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025 à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une question relative aux travaux de drainage des eaux pluviales sur la route des Bletelles : Accord du Conseil Municipal.

OBJET : Travaux d'évacuation des eaux pluviales sur la route des Bletelles

Le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il a été évoqué que lors de fortes pluies, il y a un risque d'inondation des maisons situées dans la rue des Bletelles.

Il informe qu'il a sollicité l'entreprise RENAUD afin de trouver une solution technique pour canaliser l'eau.

Le montant du devis s'élève à 3 682.49 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De retenir le devis de l'entreprise RENAUD pour un montant de 3 682.49 € HT

OBJET : Demande de subvention amendes de police pour des petits aménagements de sécurité.

Le Maire indique qu'il existe des difficultés récurrentes liées à l'évacuation des eaux pluviales, au niveau du carrefour de la route des Bletelles et de la route du Chêne.

Ces accumulations d'eau entraînent :

- des risques pour la sécurité des usagers (aquaplanage, perte de visibilité, dérapages) ;
- une dégradation prématuée de la voirie ;
- des désagréments pour les riverains (inondations ponctuelles, difficultés d'accès).

Afin de résoudre ces problèmes, le Maire indique qu'il a demandé des devis à l'entreprise RENAUD pour :

- la création de réseaux d'évacuation des eaux pluviales,
- la mise en place de grilles avaloirs et caniveaux adaptés,
- la reprise de revêtements pour assurer les pentes d'écoulement.

Le montant total de ces devis s'élève à 11 797.94 €

Il informe que cette opération est susceptible de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De réaliser les travaux d'aménagement de voirie pour l'évacuation des eaux pluviales.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.
- De retenir le plan de financement suivant :
 - Dépense : 11 797.94 € HT
 - Recettes :
 - Département (répartition du produit des amendes de police) : 8 258.54 € (70% du montant HT)
 - Commune 3 539.40 € (30% du montant HT).
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

OBJET : Droit de préférence pour l'achat d'une parcelle de bois au lieu-dit Le Poteau.

Le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Maître SIMON, notaire, concernant la vente d'une parcelle boisée cadastrée section ZO n° 77, d'une superficie de 2 470 m², située au lieu-dit « Le Poteau ».

La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, :

- Décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle cadastrée section ZO n° 77.
- Préfère que cette parcelle soit achetée par les propriétaires voisins, afin d'assurer une gestion cohérente du secteur.
- Charge le Maire de notifier la présente délibération à Maître SIMON, notaire chargé de la vente.

OBJET : Remboursement de frais avancés par les élus

Monsieur le Maire explique qu'il a dû avancer les frais de location d'un véhicule pour la visite du jury du label villes et villages fleuris.

Il présente une facture d'un montant de 72.60 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De procéder au remboursement des frais avancés par le Maire pour la location du véhicule pour un montant de 72.60 €.

OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations

⇒ Le Maire informe qu'il a signé chez Maître SIMON les actes d'achat de la parcelle

des consorts FUME mais aussi le compromis de vente de la parcelle à Madame FOILLERET et la vente définitive du chemin d'exploitation à EQUIPAGRI pour un montant de 2 950 €.

- ⇒ Le Maire informe qu'il a renoncé au droit de préemption communal pour la vente de la propriété de Madame BOUISSET.

Questions diverses

Le Maire informe que son homologue de Sémoussac a sollicité l'aide de la commune pour la mise à disposition de Joachim GRUGET à compter de la mi-novembre, en raison de l'arrêt de travail programmé de l'agent communal. Cette mise à disposition serait de 4 heures par semaine pendant 3 à 4 mois. Le Conseil municipal donne son accord de principe, la décision définitive sera prise lors d'une prochaine séance.

- Le Maire informe le Conseil municipal que l'opération de débarrassage du hangar situé 7 rue du Bourg se déroulera les 29 et 30 septembre. Une équipe d'une dizaine de personnes a été constituée pour assurer cette mission et les bennes nécessaires seront réservées.
- Les travaux de la maison au 19 rue du Bourg ont pris un peu de retard, ils devraient être terminés à la fin du mois de novembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.